

qu'il célébrait la messe ; le plus souvent, c'est une *prière à saint Joseph*, bonne en soi, mais propagée au *moyen de la superstition*.

Assurément l'époque de la guerre affreuse que nous traversons était bien propre à exciter ces cerveaux déséquilibrés et à leur faire produire de telles élucubrations. Que tous nos lecteurs soient vigilants et dans l'occasion mettent leurs connaissances en garde sur ce point. Cette pratique est superstitieuse par l'effet certain qu'on lui attribue, ridicule par la menace de malheurs qu'elle comporte et par suite très préjudiciable à la véritable piété. N'est-ce pas suffisant pour la condamner et s'efforcer de la faire disparaître ? C'est un acte de charité de dénoncer partout cette pratique si regrettable. *La Semaine religieuse* en a déjà parlé, notamment le 24 avril 1897, le 13 janvier et le 19 mai 1900, le 25 avril 1904, etc. Elle a conscience d'accomplir un devoir important pour toute revue sérieuse en élevant une fois de plus la voix en cette circonstance.

PRIERES APRES LA MESSE

Quelques prêtres à Montréal omettent les prières après la messe basse, tous les dimanches. Sur quoi est fondée cette pratique ? Peut-on l'adopter partout ?

Vous connaissez sans doute le décret général donné par la Congrégation des Rites le 20 juin 1913, et dont vous pouvez lire le texte latin dans *l'Ami du clergé*, p. 675.

On se rappelle que Léon XIII avait prescrit, en 1884, ces prières après toute messe basse. Depuis, la Congrégation des Rites a répondu qu'il fallait mettre au nombre des messes solennelles, après lesquelles on ne récite pas ces prières, les messes basses conventuelles qui remplacent une messe chantée (7 décembre 1888) et, le 8 juin 1911, la messe votive du Sacré-Coeur de Jésus, qui se dit le premier vendredi du mois. Cependant divers doutes se sont élevés au sujet des messes basses dites avec une solennité particulière, ainsi que de celles